

Publicité non sollicitée par e-mail et cookies : le Parlement européen se prononce

Le Parlement européen a décidé de laisser les États membres libres de légiférer sur la publicité non sollicitée par courrier électronique, en adoptant, mardi 13 novembre, le projet de directive sur la protection de la vie privée dans les communications électroniques. Chaque État devra décider s'il est nécessaire d'obtenir le consentement préalable du destinataire pour un e-mail commercial non sollicité (système opt-in) ou si les abonnés devront demander à se faire rayer des fichiers (système opt-out). De plus, en interdisant « l'utilisation des réseaux de communication électronique pour stocker des informations ou obtenir des informations stockées dans l'équipement terminal d'un abonné ou de l'utilisateur concerné », le Parlement européen confirme sa volonté de lancer la guerre aux cookies.